

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n°49 du 08 Novembre 2007

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation
2 novembre 2007

Date d'affichage
2 novembre 2007

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**

Présents : 22 jusqu'à la question n° 11 – 23 à partir de la question n°12

Votants : 27 jusqu'à la question n°11 – 28 à partir de la question n°12

L'an deux mil sept, le huit novembre à vingt heures quarante cinq, les membres du conseil municipal, légalement convoqués en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **madame Monique HERVE, maire.**

Madame le maire ouvre la séance à 20h45, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Monique HERVE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL, M. Régis GENET, M. Jean-Louis FONSAGRIVES, Mme Joëlle BIBAS, M. Patrice PAQUOT, M. Antoine VANDAELE, M. Alain LAHAYE, Mme Annie France LEPERLIER AM. Christian BOUSQUET, Mme Françoise GOUJARD, M. Philippe DELAUNAY, M. Didier DAGUE, Mme Elvira JAOUEN, Mme Monique LEUREGANS, M. Christophe LHARDY à partir de la question n°12, Mme Andrée-Noëlle LANOË, M. Xavier COSTIL, M. Michel POGNOT, M. Pascal HOUEIX, Mme Maryse GILLET, Monsieur Stéphane HODEN.

Etaient excusés représentés à l'ouverture de la séance :

Mme Corinne LE DAULT GERAT
M. Jean-Louis DUPONT
M. Gilles PAIGNON
Mme Claudine MASSIN
M. Michel MADER

donne pouvoir à Mme Elvira JAOUEN
donne pouvoir à M. Régis GENET
donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
donne pouvoir à M. Christian TAXIL
donne pouvoir à M. Alain LAHAYE.

Etait absente :

Mme Sylvie MANSARD
M. Christophe LHARDY jusqu'à la question n°11.

Secrétaire de Séance : Mme Monique LEUREGANS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 25 juin 2007 et 24 septembre 2007

Le conseil municipal à la majorité par 20 voix pour, 4 contre (Mme Elvira JAOUEN, Ms. Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Pascal HOUEIX) et 3 abstentions (Mme Corinne LE DAULT GERAT, Ms. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY) approuve les procès-verbaux des conseils municipaux des 25 juin 2007 et 24 septembre 2007.

01 – Modification de l'état du personnel

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à recruter deux gardiens de police municipale,
- Autorise le maire à créer les emplois correspondants à l'état du personnel.

02 – C.T.P commun à la commune et au C.C.A.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement pour établir un C.T.P commun entre la commune et son centre communal d'action sociale afin que les règles adoptées par la commune pour son personnel s'appliquent aussi à son C.C.A.S.

03 – Aide au recrutement des agents de police municipale

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à solliciter l'aide du conseil général,
- Autorise le maire à signer une convention avec le conseil général.

04 – Enfouissement de réseaux - programme 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise madame le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics,
- Autorise madame le maire à solliciter les aides les plus élevées possibles du conseil général du Val d'oise, de France télécom, du S.M.D.E.G.T.V.O. et de l'EDF/GDF,
- Autorise madame le maire à engager la procédure de passation de marché, par voie d'appel d'offres pour ce qui concerne les travaux d'enfouissement des lignes EDF, des réseaux de télécommunications et d'éclairage public,
- Autorise madame le maire à signer les conventions et les marchés d'études et de travaux concernant l'opération d'enfouissement – programme 2008, rue des Ecoles (en partie) et rue André Parrain (partie haute), y compris leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du montant des marchés initiaux.

05– Demande de subvention dans le cadre du projet HAT-TRICK (mini-terrains de football)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à solliciter l'aide financière nécessaire à la réalisation d'un équipement sportif pour la pratique du football,
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette aide financière,
- Autorise le maire à solliciter l'aide du département pour la réalisation de ce projet,

- Autorise le maire à demander au département l'autorisation de commencer les travaux par anticipation,
- Autorise le maire à lancer les procédures réglementaires définies au code des marchés publics pour les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, le cas échéant,
- Autorise le maire à signer les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, le cas échéant, ainsi que leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du montant des marchés initiaux.

06 – Extension de l'école André Parrain

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur le projet d'extension du groupe scolaire André Parrain et la création d'un centre de loisirs attenant sur l'îlot Parrain
- Valide les éléments de programme des deux équipements figurant en annexe,
- Autorise le maire à solliciter les services de la CACP, maître d'ouvrage, pour lancer la programmation des deux équipements sur l'îlot Parrain.

07 – Modification du programme de la demande de subvention au conseil général

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes Corinne LE DAULT-GERAT et Elvira JAOUEN, Ms Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Pascal HOUÉIX),

- Approuve le nouveau programme de travaux proposé
- Autorise le maire à solliciter la subvention auprès du département
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme ont été inscrits au budget communal 2007.

08 – Délégation de maîtrise d'ouvrage, sous forme de mandat, pour la réalisation d'une structure pour les jeunes et d'un city park, d'une salle de spectacle et du centre technique municipal

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes Corinne LE DAULT-GERAT et Elvira JAOUEN, Ms Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Pascal HOUÉIX),

- Se prononce favorablement sur l'opportunité de désigner un programmiste, le cas échéant, pour l'établissement du programme de l'opération
- Se prononce favorablement pour lancer la consultation pour le choix d'un mandataire pour la construction de la structure pour les jeunes et d'un city park, d'une salle de spectacle et du centre technique municipal
- Dit que les crédits nécessaires pour le choix d'un programmiste et d'un mandataire ont été inscrits au budget communal 2007 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

09 – Liquidation des marchés concernant l'église de Courdimanche et non application des pénalités

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur l'opportunité de liquider le marché de travaux de confortement de l'église qui a été confié à la société Géofi et pour appliquer une remise gracieuse des pénalités décrites.

10 – Donner mandat pour la conclusion d'un bail sur la propriété communale sise au 4 rue Martial Labbé

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Corinne LEDAULT-GERAT et Elvira JAOUEN, Ms Didier DAGUE, Xavier COSTIL et Pascal HOUEIX),

- Valide le montant du loyer fixé à 1 100 € mensuel pour cette maison. Les charges locatives restant à la charge du preneur qui règlera directement ses consommations auprès des fournisseurs
- Donne l'autorisation au maire de signer un mandat avec le groupe FERALISSIMMO
- Valide les honoraires de location et de rédaction du bail et d'état des lieux à l'agence, qui s'élèvent à 1 100 €.

11- Vente par la commune de Courdimanche de la propriété sise 11, rue Raymond Berrivin

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation d'un commerce
- Se prononce favorablement sur la vente de ce local au prix de 210 000 €
- Autorise le maire à signer l'acte de vente.

12 – Demande de subvention exceptionnelle du Club Ominisports de Courdimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Xavier COSTIL ne participant pas au vote),

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 480 € au club ominisports de Courdimanche.

13 – Demande de subvention de fonctionnement au foyer rural

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur le versement du solde de la subvention de fonctionnement, soit 3 000 € à l'association du foyer rural.

14 – Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale bouliste de Courdimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 171 € à l'amicale bouliste de Courdimanche.

15 – Modification des seuils des tranches du quotient familial liée à la modification du barème d'imposition

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise la réévaluation du seuil des tranches du quotient familial à 1,25
- Approuve les seuils des nouvelles tranches par quotient.

16 – Marché public de restauration scolaire et avenant au marché de restauration scolaire passé avec la Sogeres

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à signer, le moment venu, le marché avec l'attributaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres
- Autorise le maire à signer l'avenant au marché de restauration scolaire avec la société Sogeres
- Dit que la commission d'appel d'offres sera informée de l'avenant qui sera passé avec la société Sogeres.

17 – Avenant modificatif n°3 au contrat enfance

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Se prononce favorablement sur l'avenant modificatif n°3 au 3^{ème} contrat enfance
- Autorise le maire à signer l'avenant.

18 – Demande de subvention dans le cadre de la mise en place du pédibus

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès du conseil régional d'Ile-de-France, de l'ADEME et de tout autre organisme ou collectivité susceptible de subventionner ce projet.

19 – Projets d'activités artistiques, culturelles et sportives en temps scolaire – Année 2007/2008 (projets des écoles maternelles et élémentaires de la Louvière et André Parrain

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les projets d'interventions dans les écoles courdimanchoises
- Autorise madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

20 – Modification du règlement intérieur des multi-accueils

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mes Corinne LEDAULT-GERAT et Elvira JAOUEN, Ms Didier DAGUE, Xavier COSTIL et Pascal HOUEIX),

- Valide les modifications apportées au règlement intérieur.

21 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes Corinne LEDAULT-GERAT et Elvira JAOUEN, Ms Didier DAGUE, Xavier COSTIL et Pascal HOUEIX),

- Adopte les modifications apportées à l'article 41 bis du règlement intérieur du conseil municipal en y ajoutant un paragraphe à la fin de l'article :

« les articles des groupes/listes transmis au service communication, et publiés selon les termes légaux, se verront diffuser tels qu'ils apparaissent dans le bulletin d'information "Contact", sur le site internet de la commune dans une rubrique spécifique : "tribune libre des groupes/listes du conseil municipal". Les articles de chaque groupes/listes resteront en ligne jusqu'à la parution du journal "Contact" suivant ».

22 – Donner acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Le conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (n° 2007-51 à 2007-57).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23 h 45.

Monique HERVE

Maire